

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Sarthe
Commune de Saint-Georges-du-Bois

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation et d'affichage : 24/03/2026 L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} avril à dix-huit heures et quinze minutes

Nombre de conseillers En exercice : 19 Le Conseil Municipal légalement convoqué le 24 mars 2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire
Présents : 18
Votants : 19

PRÉSENTS : ANNIC Ann, ANNIC Régis, CHALLIOL Marianne, CHAMOIX Sylvain, COUPEAU Stéphane, DEROUET Florence, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, JOUSSE Sylvain, LARQUET Tom, LEMAIRE Sandrine, MENARD Marie-Pierre, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, REMARS Jacky, ROBIN Murielle, URIEN Jean-Pierre

ABSENTS ET EXCUSÉS :

M LELASSEUX Patrick qui donne pouvoir à M BRETEAU Franck

Mme CHALLIOL Marianne est élue secrétaire de séance.

Délibération n°202604/04

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A LA CLECT DE LE MANS METROPOLE

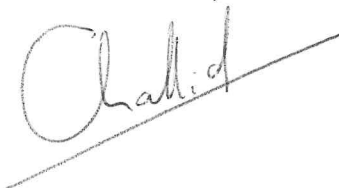
Conformément à l'article 1609 nonies C du CGI qui énonce les dispositions relatives au régime de fiscalité professionnelle unique (FPU), Le Mans Métropole a instauré une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) par délibération du 16/12/2023.

Chaque commune est représentée par un membre titulaire et un membre suppléant, tous deux désignés par le conseil municipal.

Suite aux candidatures reçues à cette fin, le conseil municipal désigne :

- Monsieur ANNIC Régis – Titulaire
- Madame HUBERT Florence – suppléante

Le secrétaire de séance,



Pour copie conforme,

Le Maire,
Franck BRETEAU

